

PETR CŒUR DES HAUTS DE FRANCE  
Département de la Somme  
Arrondissement de Péronne

<b>COMPTE RENDU COMITE SYNDICAL</b>
---

<b>Séance du 23 juin 2021</b>	Date de convocation : 8 juin 2021
-------------------------------	-----------------------------------

Nombre de délégués syndicaux en exercice : 24
---

Nombre de délégués syndicaux présents avec voix : 19 + 2 pouvoirs
---

Nombre de délégués syndicaux absents : 5
--

Nombre de votants : 19 + 2 pouvoirs
-------------------------------------

L'an deux mille vingt et un, le vingt-trois juin à dix-huit heures, le Comité Syndical du PETR Cœur des Hauts de France, légalement convoqué, s'est réuni en visioconférence sous la présidence de Philippe CHEVAL,

Membres présents avec voix délibératives :

- **CC de Haute Somme** : BLONDELLE Jean-Marie – CHOQUET Florence – DHEYGERS Thérèse – FAGOT Maryse – FRANCOIS Eric – PAYEN Dominique – TRICOTET Fabrice – VANOYE Jacques
- **CC de l'Est de la Somme** : DEMULE Frédéric – LEGRAND Eric – RAGUENEAU Françoise – RIOJA José – WISSOCQ Jean Marc (pouvoir de SALOME André)
- **CC Terre de Picardie** : BEUFILS Christian (représentant CARON Gérard) - CAUCHOIS Alain – CHEVAL Philippe – ETEVE Bruno – LINEATTE Thierry (représentant SCIASCIA Georgette) - MARECHAL Annick (pouvoir de CRAPPIER Magali)

Titulaires absents excusés BOULOGNE Christophe – MAES Gautier – SALOME André – CARON Gérard – CRAPPIER Magali – SCIASCIA Georgette

Etaient également présents sans voix délibérative : BARBIER Pierre – LECOCC Marie Ange – LESAGE Alain – ODELOT Ludovic

Secrétaire de séance : Jean-Dominique PAYEN

**Ordre jour:**

- Décision de séance à huis clos

**Administration générale :**

- Approbation des comptes de gestion, administratifs, de l'affectation de résultat 2020, et des budgets supplémentaires 2021 :
  - o Budget principal
  - o Budget annexe ADS
  - o Budget annexe Promotion du tourisme
  - o Budget annexe FISAC
- Adoption des Lignes Directrices de Gestion.
- Passage au réel pour la taxe de séjour relative aux campings.
- Création du poste de chargé(e) de mission Mobilité – Santé.
- Création du poste d'animateur de l'architecture et du patrimoine du *Pays d'art et d'histoire*.
- Modifications du tableau des effectifs.
- Nomination d'un agent chargé de la fonction d'inspection.

**Développement économique et touristique :**

- Adoption du Schéma Territorial de Développement Economique 2021 – 2026.

**Aménagement du territoire :**

- Validation des conventions d'adhésion au dispositif *Petites villes de demain*.
- Adoption du Contrat de Relance et de Transition Ecologique avec l'Etat.
- Validation du Contrat d'Objectif Territorial de l'ADEME.
- Validation de la Charte préalable à la signature du Contrat Local de Santé avec l'ARS.

**Culture :**

- Validation de la convention d'adhésion au réseau de lecture publique.
- Validation de la convention pour le printemps *Art Déco 2021*.
- Validation du choix de l'attributaire du marché pour l'informatisation en réseau des bibliothèques-médiathèques.
- Demande de subvention (DGD et FEADER) : informatisation en réseau des bibliothèques-médiathèques (acquisition d'un SIGB et d'un portail associé).
- Demande de subvention Contrat Territoire Lecture 2021 – Deuxième tranche.
- Créations d'emplois de vacataires pour les guides conférenciers, modalités d'organisation
- Création d'une régie et grilles tarifaires du *Pays d'art et d'histoire*.

**Questions diverses**

\*\*\*\*\*

Le quorum est atteint, la séance peut débuter.

Jean-Dominique PAYEN est élu secrétaire de séance à l'unanimité

\*\*\*\*\*

Les membres du comité syndical ont été destinataires du procès-verbal de la séance du comité syndical du 16 décembre 2020. Aucune remarque n'est aujourd'hui formulée quant à son contenu. Le procès-verbal est validé à l'unanimité des présents.

\*\*\*\*\*

### 1 - Décision de séance à huis clos

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles 5211-11 et 2121-18 portant sur la procédure de décision du huis clos ;

**VU** la loi 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 ;

**VU l'ordonnance 2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19 ;**

**VU l'ordonnance n° 2020-562 du 13 mai 2020 visant à adapter le fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux à la prolongation de l'état d'urgence sanitaire dans le cadre de l'épidémie de covid-19 ;**

Sur la demande de trois membres ou du président, l'organe délibérant peut décider, sans débat, à la majorité absolue de ses membres présents ou représentés, qu'il se réunit à huis clos.

Au vu des contraintes actuelles, le Président propose que cette séance se tienne à huis clos.

- ✓ Le comité syndical, à l'unanimité, décide de tenir la séance du comité syndical du 23 juin 2021 à huis clos.

### 2 - Approbation du Compte de Gestion de l'exercice 2020 (budget principal)

Considérant que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2020 a été réalisée par le Trésorier de Péronne et que le Compte de Gestion établi par ce dernier est conforme au Compte Administratif du PETR pour le même exercice, le comité syndical, à l'unanimité, décide d'approuver le Compte de Gestion du budget principal.

**3 - Approbation du Compte de Gestion de l'exercice 2020 (budget ADS)**

Considérant que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2020 a été réalisée par le Trésorier de Péronne et que le Compte de Gestion établi par ce dernier est conforme au Compte Administratif du PETR pour le même exercice, le comité syndical, à l'unanimité, décide d'approuver le Compte de gestion du budget ADS.

**4 - Approbation du Compte de Gestion de l'exercice 2020 (budget OT)**

Considérant que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2020 a été réalisée par le Trésorier de Péronne et que le Compte de gestion établi par ce dernier est conforme au Compte Administratif du PETR pour le même exercice, le comité syndical, à l'unanimité, décide d'approuver le Compte de gestion du budget OT.

**5 - Approbation du Compte de Gestion de l'exercice 2020 (budget FISAC)**

Considérant que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2020 a été réalisée par le Trésorier de Péronne et que le Compte de Gestion établi par ce dernier est conforme au Compte Administratif du PETR pour le même exercice, le comité syndical, à l'unanimité, décide d'approuver le Compte de gestion du budget principal FISAC.

**6 - Vote du Compte Administratif de l'exercice 2020 - budget principal**

Jean-Dominique PAYEN est élu à l'unanimité pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif du budget principal et des budgets annexes.

- ✓ A l'issue de la présentation par le Président du PETR Cœur des Hauts de France et considérant que le Président Philippe CHEVAL s'est retiré pour laisser la présidence à Jean-Dominique PAYEN, le Comité Syndical, à l'unanimité, vote le Compte Administratif de l'exercice 2020 relatif au budget principal et arrête les comptes comme suit :

	<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>FONCTIONNEMENT</b>
DEPENSES	31 558.40 €	839 170.42 €
RECETTES	87 431.32 €	884 797.98 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	<b>55 872.92 €</b>	<b>45 625.56 €</b>
Solde annuel des 2 sections	+ 101 498.48 €	
<b>Reports exercice n-1</b>	<b>70 034.66 €</b>	<b>107 959.69 €</b>
<b>Solde cumulé</b>	<b>125 907.58 €</b>	<b>153 585.25 €</b>
Solde cumulé des 2 sections	+ 279 492.83 €	

**Pas de restes à réaliser à la section d'investissement au 31/12/2020.**

PETR CŒUR DES HAUTS DE FRANCE  
Département de la Somme  
Arrondissement de Péronne

**7 - Vote du Compte Administratif de l'exercice 2020 - budget annexe ADS**

Chaque membre a été destinataire d'un rapport expliquant les résultats détaillés.

- ✓ A l'issue de la présentation par le Président du PETR Cœur des Hauts de France et considérant que le Président Philippe CHEVAL s'est retiré pour laisser la présidence à Jean-Dominique PAYEN, le Comité Syndical, à l'unanimité, vote le Compte Administratif de l'exercice 2020 relatif au budget ADS et arrête les comptes comme suit :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
DEPENSES	288.00 €	99 525.97 €
RECETTES	1450.34 €	118 402.89 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	<b>1162.34 €</b>	<b>18 876.92 €</b>
Solde annuel des 2 sections	20 039.26 €	
<b>Reports exercice n-1</b>	<b>8 33517 €</b>	<b>48 519.25 €</b>
<b>Solde cumulé</b>	<b>9 497.51 €</b>	<b>67 396.17 €</b>
Solde cumulé des 2 sections	76 893.68 €	

**Pas de restes à réaliser à la section d'investissement au 31/12/2020.**

**8 - Vote du Compte Administratif de l'exercice 2020 - budget annexe OT**

Chaque membre a été destinataire d'un rapport expliquant les résultats détaillés.

- ✓ A l'issue de la présentation par le Président du PETR Cœur des Hauts de France et considérant que le Président Philippe CHEVAL s'est retiré pour laisser la présidence à Jean-Dominique PAYEN, le Comité Syndical, à l'unanimité, vote le Compte Administratif de l'exercice 2020 relatif au budget OT et arrête les comptes comme suit :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
DEPENSES	0.00 €	303 895.97 €
RECETTES	0.00 €	310 989.97 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	<b>0.00 €</b>	<b>7 094.00 €</b>
Solde annuel des 2 sections	0.00 €	
<b>Reports exercice n-1</b>	<b>0.00 €</b>	<b>167.00 €</b>
<b>Solde cumulé</b>	<b>0.00 €</b>	<b>7 261.00 €</b>
Solde cumulé des 2 sections	7 261.00 €	

**Pas de restes à réaliser à la section d'investissement au 31/12/2020.**

PETR CŒUR DES HAUTS DE FRANCE

Département de la Somme

Arrondissement de Péronne

**9 - Vote du Compte Administratif de l'exercice 2020 - budget annexe FISAC**

Chaque membre a été destinataire d'un rapport expliquant les résultats détaillés.

- ✓ A l'issue de la présentation par le Président du PETR Cœur des Hauts de France et considérant que le Président Philippe CHEVAL s'est retiré pour laisser la présidence à Jean-Dominique PAYEN, le Comité Syndical, à l'unanimité, vote le Compte Administratif de l'exercice 2020 relatif au budget FISAC et arrête les comptes comme suit :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
DEPENSES	1 197.60 €	9 407.39 €
RECETTES	52 600.00 €	17 971.60 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	<b>51 402.40 €</b>	<b>8 564.21 €</b>
Solde annuel des 2 sections	59 966.61 €	
<i>Reports exercice n-1</i>	0.00 €	0.00 €
<b>Solde cumulé</b>	<b>51 402.40 €</b>	<b>8 564.21 €</b>
Solde cumulé des 2 sections	59 966.61 €	

Pas de restes à réaliser à la section d'investissement au 31/12/2020.

**10 - Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020 - budget principal**

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT à affecter = 153 585.25 €

SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

. Solde d'exécution cumulé d'investissement (R 001) : 125 907.58 €

. Solde des Restes à Réaliser d'investissement : 0.00 €

SOIT un excédent d'investissement : 125 907.58 €

**SOIT un besoin en autofinancement : 0.00 €**

- ✓ Le Comité Syndical, à l'unanimité décide de reprendre le résultat comme suit :

- . Chapitre 002 (recettes) : 153 585.25 €, excédent reporté en section de fonctionnement.

**11 - Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020 - budget annexe ADS**

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT à affecter = 67 396.17 €

SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

. Solde d'exécution cumulé d'investissement (R 001) : 9 497.51 €

. Solde des Restes à Réaliser d'investissement : 0.00 €

SOIT un excédent d'investissement : 9 497.51 €

**SOIT un besoin en autofinancement : 0.00 €**

PETR CŒUR DES HAUTS DE FRANCE  
Département de la Somme  
Arrondissement de Péronne

- ✓ Le Comité Syndical, à l'unanimité décide de reprendre le résultat comme suit :
- . Chapitre 002 (recettes) : 67 396.17 €, excédent reporté en section de fonctionnement.

**12 - Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020 - budget annexe OT**

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT à affecter = 7 261.00 €

SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

. Solde d'exécution cumulé d'investissement (R 001) : 0.00 €  
. Solde des Restes à Réaliser d'investissement : 0.00 €  
SOIT un excédent d'investissement : 0.00 €  
**SOIT un besoin en autofinancement : 0.00 €**

- ✓ Le Comité Syndical, à l'unanimité décide de reprendre le résultat comme suit :

Chapitre 002 (recettes) : 7 261.00 €, excédent reporté en section de fonctionnement

**13 - Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020 - budget annexe FISAC**

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT à affecter = 8 564.21 €

SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

. Solde d'exécution cumulé d'investissement (R 001) : 51 402.40 €  
. Solde des Restes à Réaliser d'investissement : 0.00 €  
SOIT un excédent d'investissement : 51 402.40 €  
**SOIT un besoin en autofinancement : 0.00 €**

- ✓ Le Comité Syndical, à l'unanimité décide de reprendre le résultat comme suit :

- . Chapitre 002 (recettes) : 8 564.21 €, excédent reporté en section de fonctionnement.

**14 - Vote du Budget Supplémentaire de l'exercice 2021 - budget principal**

Les nouvelles inscriptions portent sur :

- L'affectation du résultat de fonctionnement : 153 585.25 €
- L'affectation du résultat d'investissement : 125 907.58 €

**FONCTIONNEMENT**

	RECETTES	DEPENSES
002 - Report du résultat de fonctionnement cumulé 2020	153 585.25 €	

PETR CŒUR DES HAUTS DE FRANCE

Département de la Somme

Arrondissement de Péronne

Rappel budget primitif (en dépenses comme en recettes) : 1 060 093.00€

Total BP + BS en dépenses = 1 060 593.00 €

Total BP + BS en recettes = 1 214 178.25 €

**INVESTISSEMENT**

	RECETTES	DEPENSES
001 - Report du résultat d'investissement cumulé 2020	125 907.58 €	0.00 €

Rappel budget primitif en dépenses : 106 490.00 €

Total BP + BS en dépenses = 106 490.00 €

Rappel budget primitif en recettes : 131 245.00 €

Total BP + BS en recettes = 257 152.58 €

- ✓ Le Comité Syndical, à l'unanimité, valide par chapitre les modifications ci-dessus inscrites au Budget Supplémentaire 2021 du budget principal.

**15 - Vote du Budget Supplémentaire de l'exercice 2021 - budget annexe ADS**

**FONCTIONNEMENT**

	RECETTES	DEPENSES
002 - Report du résultat de fonctionnement cumulé 2020	67 396.17 €	0.00 €

Rappel budget primitif (en dépenses comme en recettes) : 108 038.00 €

Total BP + BS en dépenses = 108 038.00 €

Total BP + BS en recettes = 175 434.17 €

**INVESTISSEMENT**

	RECETTES	DEPENSES
001 - Report du résultat d'investissement cumulé 2020	9 497.51 €	0.00 €

Rappel budget primitif (en dépenses comme en recettes) : 2 100.00 €

Total BP + BS en dépenses = 2 100.00 €

Total BP + BS en recettes = 11 597.51 €

- ✓ Le Comité Syndical, à l'unanimité, valide par chapitre les modifications ci-dessus inscrites au Budget Supplémentaire 2021 du budget annexe ADS.



PETR CŒUR DES HAUTS DE FRANCE  
Département de la Somme  
Arrondissement de Péronne

**16 - Vote du Budget Supplémentaire de l'exercice 2021 - budget annexe OT**

**FONCTIONNEMENT**

	RECETTES	DEPENSES
002 - Report du résultat de fonctionnement cumulé 2020	7 261.00 €	0.00 €
657358 – Autres groupements	0.00 €	7 261.00 €

Rappel budget primitif (en dépenses comme en recettes) : 303 341.00 €

Total BP + BS en dépenses = 310 602.00 €

Total BP + BS en recettes = 310 602.00 €

**INVESTISSEMENT**

	RECETTES	DEPENSES
001 - Report du résultat d'investissement cumulé 2020	0.00 €	0.00 €

Rappel budget primitif (en dépenses comme en recettes) : 0.00 €

Total BP + BS en dépenses = 0.00 €

Total BP + BS en recettes = 0.00 €

- ✓ Le Comité Syndical, à l'unanimité, valide par chapitre les modifications ci-dessus inscrites au Budget Supplémentaire 2021 du budget annexe de l'Office du Tourisme.

**17 - Vote du Budget Supplémentaire de l'exercice 2021 - budget annexe FISAC**

**FONCTIONNEMENT**

	RECETTES	DEPENSES
002 - Report du résultat de fonctionnement cumulé 2020	8 564.21 €	0.00 €

Rappel budget primitif (en dépenses comme en recettes) : 68 658.00 €

Total BP + BS en dépenses = 68 658.00 €

Total BP + BS en recettes = 77 222.21 €

**INVESTISSEMENT**

	RECETTES	DEPENSES
001 - Report du résultat d'investissement cumulé 2020	51 402.40 €	0.00 €

Rappel budget primitif (en dépenses comme en recettes) : 44 433.00 €

PETR CŒUR DES HAUTS DE FRANCE

Département de la Somme

Arrondissement de Péronne

Total BP + BS en dépenses = 44 433.00 €

Total BP + BS en recettes = 95 835.40 €

- ✓ Le Comité Syndical, à l'unanimité, valide par chapitre les modifications ci-dessus inscrites au Budget Supplémentaire 2021 du budget annexe FISAC.

**18 - Adoption des Lignes Directrices de Gestion**

La loi nous invite à établir des Lignes Directrices de Gestion (dont le document en annexe est passé le 9 mars en CT du CDG) qui ont vocation à déterminer la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines. Ce document dresse un état des lieux et des évolutions qui pourraient être mises en place en matière de procédure de recrutements, de temps de travail, de rémunération, d'absences pour maladie, de santé et sécurité, de formation, d'action sociale, de télétravail, d'avancements de grade.

- ✓ Le Comité Syndical, à l'unanimité, décide d'adopter les Lignes Directrices de Gestion

**19 - Passage au réel pour la taxe de séjour relative aux campings**

Seul le PETR peut lever la taxe de séjour, qu'il reverse à l'euro près à l'Office de tourisme Haute-Somme. Concernant les campings, celle-ci était précédemment calculée au forfait. La saison très difficile vécue en 2020 en raison de l'épidémie de COVID 19 a fait apparaître une distorsion entre les montants collectés par les gestionnaires et le forfait appelé, pour certains dans des montants très importants.

Dans un souci de cohérence (vis-à-vis des autres catégories d'hébergeurs) et d'équité (reverser le montant exact perçu, le professionnel n'étant qu'un collecteur), il est proposé de fixer la taxe de séjour pour les campings au réel, aux tarifs auxquels celle-ci était perçue par ces derniers en fonction de la catégorie de leur hébergement à savoir : 1 et 2 \* : 0,20 € / nuitée et par personne ; 3, 4 et 5 \* : 0,25 € / nuitée et par personne.

- ✓ Le Comité Syndical, à l'unanimité, décide d'adopter une taxe de séjour au réel aux tarifs cités ci-dessus.

**20 - Création du poste de chargé(e) de mission Mobilité – Santé**

La possibilité de porter un Contrat Local de Santé a été imaginée lors de l'élaboration du Contrat de ruralité en 2017 (voir délibération sur la validation de la charte préalable au CLS). Parallèlement, le PETR a candidaté avec succès à l'appel à projet TENMOD relatif aux nouvelles mobilités.

Dans un souci de mutualisation, d'efficacité et d'économie, il a été décidé d'être agile et de lancer un recrutement d'un chargé de mission à 50% du temps comme coordinateur du CLS et à 50% travaillant sur les sujets de mobilité.

PETR CŒUR DES HAUTS DE FRANCE

Département de la Somme

Arrondissement de Péronne

Il s'agit d'un CDD de 3 ans. Pour financer ce poste, le PETR bénéficiera des crédits de l'ADEME (via TENMOD) et de l'ARS à hauteur de 50%.

- ✓ Le Comité Syndical, à l'unanimité, décide la création du poste de chargé de missions Mobilité - Santé

**21 - Création du poste d'animateur de l'architecture et du patrimoine du Pays d'art et d'histoire**

Après le passage en jury de la Commission Régionale des Patrimoines et de l'Architecture le 18 février 2021 approuvant à l'unanimité la labellisation Pays d'art et d'histoire pour le Santerre Haute Somme et l'avis favorable du préfet de région en date du 26 mai 2021, le Pays d'art et d'histoire Santerre Haute Somme doit recruter un Animateur de l'Architecture et du Patrimoine, selon les termes de la convention qui nous lie à l'Etat.

Pour financer ce poste, le PETR bénéficiera des crédits de la DRAC et du LEADER GAL.

Comme la convention le précise, dans un second temps, un poste de médiateur sera créé.

- ✓ Le Comité Syndical, à l'unanimité, décide la création du poste d'animateur de l'architecture et du patrimoine du Pays d'art et d'histoire.

**22 - Modifications du tableau des effectifs**

Au regard des créations de postes précédemment évoquées, il convient de modifier le tableau des effectifs et d'inscrire ces postes. Par ailleurs, certains postes sont à supprimer, mais ne pourront l'être qu'après le passage en comité technique du Centre de Gestion en septembre. Il s'agira des postes suivants : chargé de mission Pays d'art et d'histoire, chargé de mission économie (ex ESS), coordinateur CLS à mi-temps, responsable administrative et financière.

FILIERE	CADRE D'EMPLOI	GRADE	TEMPS DE TRAVAIL	EFFECTIF Budg	POSTES
Administrative	Attaché territorial	Attaché	COMPLET	1	Directeur(trice)
Administrative	Attaché territorial	Attaché	COMPLET	1	Chargé(e) de mission urbanisme et développement local
Administrative	Attaché territorial	Attaché	COMPLET	1	Chargé(e) de mission tourisme
Administrative	Attaché territorial	Attaché	COMPLET	1	Chargé(e) de mission Economie / Développeur (Responsable Développement Economique)
Administrative	Attaché territorial	Attaché	COMPLET	1	Coordinateur(trice) culturel
Administrative	Attaché territorial	Attaché	COMPLET	1	Chargé(e) de mission Pays d'Art et d'Histoire
Administrative	Attaché territorial	Attaché	COMPLET	1	Animateur de l'architecture et

PETR CŒUR DES HAUTS DE FRANCE

Département de la Somme

Arrondissement de Péronne

					du patrimoine du pays d'art
Administrative	Attaché territorial	Attaché	COMPLET	1	Chargé(e) de mission Economie
Culturelle OU Administrative	Bibliothécaire territorial OU Attaché territorial	Bibliothécaire OU Attaché	COMPLET	1	Coordinateur(trice) Lecture Publique
Administrative	Attaché territorial	Attaché	NON COMPLET : 17.5/35ème	1	Coordinateur(trice) Contrat Local de Santé
Administrative	Attaché territorial	Attaché	COMPLET	1	Chargé(e) de mission PCAET
Administrative	Attaché territorial	Attaché	COMPLET	1	Coordinateur(trice) Local de Santé et chargé(e) de mission mobilité
Administrative	Attaché territorial	Attaché	COMPLET	1	Chargé(e) de mission FISAC et Revitalisation Centres-bourgs
Administrative	Rédacteur	Rédacteur Principal de 1 <sup>ère</sup> classe	COMPLET	1	Responsable Administratif(ve) et Financier(ère)
Administrative	Rédacteur Territorial OU Adjoint Administratif Territorial	Du grade d'Adjoint Administratif au grade de Rédacteur Principal 1 <sup>ère</sup> classe	COMPLET	1	En charge de la Gestion Administrative et Financière
Culturelle	Assistant territorial de conservation du Patrimoine et des Bibliothèques	Assistant de conservation du Patrimoine	COMPLET	1	Chargé(e) de mission Patrimoine
Administrative	Adjoint administratif territorial	Adjoint Administratif ou adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	COMPLET	2	Instructeur(trice) ADS
Administrative	Adjoint administratif territorial	Adjoint Administratif Principal de 2 <sup>ème</sup> classe	COMPLET	1	Assistant(e) Administratif(ve)
<b>total</b>				<b>19</b>	

✓ Le Comité Syndical, à l'unanimité, décide la modification du tableau des effectifs.

**23 - Nomination d'un agent chargé de la fonction d'inspection**

La mission d'inspection consiste à vérifier les conditions d'application de la réglementation en matière d'hygiène et de sécurité et à proposer à l'autorité territoriale toute mesure qui lui paraît de nature à

PETR CŒUR DES HAUTS DE FRANCE

Département de la Somme

Arrondissement de Péronne

améliorer l'hygiène et la sécurité du travail et la prévention des risques professionnels. Laurent Doboef assurera cette mission.

- ✓ Le Comité Syndical, à l'unanimité, décide de nommer Laurent Doboef agent chargé de la fonction d'inspection

**24 - Adoption du Schéma Territorial de Développement Economique 2021 – 2026**

La loi NOTRe a clarifié les compétences en matière de développement économique, certaines étant exercées par les EPCI. Parallèlement, s'est opérée la fusion des régions, réduisant la visibilité des Communautés de communes, désormais dans une région beaucoup plus vaste.

Ainsi, les élus ont souhaité dès 2015 mutualiser (cohérence, coût,...) des actions à l'échelle du PETR, ce qui s'est traduit par la constitution d'un service économique. Une 1<sup>ère</sup> feuille de route a été dressée via le Schéma Territorial de Développement Economique 2016 – 2020.

A l'aube du mandat qui s'ouvre, il a été décidé d'actualiser ce document (en annexe) pour les années 2021 – 2026. Celui-ci reprend les actions à mener sur le territoire en matière économique (exogène et endogène) et se décompose en 4 axes :

- Le développement exogène : implantation d'entreprises, offres foncière et immobilière, actions de promotion,....
- La modernisation du commerce de proximité : soutien aux professionnels via le FISAC, attractivité des centres bourgs,...
- La structuration de l'attractivité touristique : diversification de l'offre (nature, mise en tourisme du CSNE,...), soutien aux professionnels,...
- La volonté de tirer les bénéfices du Canal Seine Nord Europe : pendant la phase chantier (en termes de création d'emplois, de valeur ajoutée pour les entreprises, ....), à long terme, via les plateformes multimodales de Péronne et de Nesle.

- ✓ Le Comité Syndical, à l'unanimité, décide l'adoption du schéma territorial de développement économique 2021-2026.

**25 - Validation des conventions d'adhésion au dispositif *Petites villes de demain***

Le programme « Petites villes de demain » vise à donner aux élus des communes de moins de 20 000 habitants, et leur intercommunalité, qui exercent des fonctions de centralités et présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques, où il fait bon vivre et respectueuses de l'environnement.

Ce programme constitue un outil de la relance au service des territoires. Il ambitionne de répondre à l'émergence des nouvelles problématiques sociales et économiques, et de participer à l'atteinte des

objectifs de transition écologique, démographique, numérique et de développement. Le programme doit ainsi permettre d'accélérer la transformation des petites villes pour répondre aux enjeux actuels et futurs, et en faire des territoires démonstrateurs des solutions inventées au niveau local contribuant aux objectifs de développement durable.

Outre les communes concernées (Péronne - Roisel, Ham – Nesle, Rosières-en-Santerre – Chaulnes), ce dispositif agrège les EPCI et sur notre territoire le PETR au regard des missions qu'il conduit en terme d'aménagement : SCOT, soutien en ingénierie pour les OPAH, les PLUI et le FISAC, travail sur l'identification des friches, plan de paysage, mobilité. Par ailleurs, le chargé de mission FISAC du PETR, dans un souci de mutualisation et d'efficacité, accompagnera 3 de ces communes dans le cadre de ce dispositif.

Ainsi, le PETR est invité à signer les 3 conventions d'adhésion, portées à l'échelle de chaque EPCI. Ces documents engagent les collectivités bénéficiaires à l'élaboration d'un projet de territoire et la formalisation de celui-ci par une « Opération de Revitalisation du Territoire » dans les 18 mois qui suivent la signature des conventions.

- ✓ Le Comité Syndical, à l'unanimité, décide de valider les conventions d'adhésion au dispositif Petites villes de demain.

## 26 - Adoption du Contrat de Relance et de Transition Ecologique avec l'Etat

L'Etat propose aux collectivités territoriales, via le CRTE, un nouvel outil de contractualisation intégré. La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle.

Ces dernières années, le syndicat mixte a élaboré avec les EPCI et ses partenaires (communes, consulaires, Etat, Région, Département,...) un certain nombre de documents stratégiques : Schéma de Cohérence Territoriale (2016), Contrat de ruralité (2017), projet de territoire (2018) et actuellement le Plan Climat Air Energie Territorial qui sera néanmoins adopté à l'échelle de chaque Communauté de communes.

Dans le prolongement de ces « feuilles de route de moyen et long termes », les élus du PETR ont souhaité que ce dernier porte le Contrat de Relance et de Transition Ecologique, fort de 3 arguments :

- le succès du pilotage du contrat de ruralité (5 M€ de crédits d'Etat obtenus) qui a fait ses preuves : hiérarchisation des projets à une échelle plus large que l'EPCI, nature des projets, taux de consommation élevé (priorité du plan de relance) ;
- l'échelle géographique compte tenu des enjeux du territoire pour la période de contractualisation 2021 – 2026 et même au-delà : la construction du CSNE et le *Big Bang* qui en découle (emploi, habitat, mobilité, services, tourisme...) dont on comprend que les projets nécessitent cohérence et complémentarité obligeant à dépasser les frontières de chaque EPCI. Il en est de même s'agissant de la transition écologique, dont la stratégie s'élabore au sein des PCAET mutualisés au PETR et dont le programme d'actions nourrit le présent contrat.

PETR CŒUR DES HAUTS DE FRANCE

Département de la Somme

Arrondissement de Péronne

- la capacité du PETR à contractualiser avec l'Etat et/ou ses agences comme en témoignent de nombreux partenariats : FISAC, *Territoire d'industrie*, Territoire de Nouvelles MObilités Durables, Contrat Territoire Lecture, *Pays d'art et d'histoire*, demain le Contrat Local de Santé,...

Le document présenté en annexe est le fruit d'un travail du PETR avec les 3 EPCI, les communes de Péronne et de Ham ainsi que les services de l'Etat : Préfecture, Sous-Préfecture et DDTM.

Il repose sur 3 axes :

- améliorer la qualité de vie des habitants et les services offerts : aménagement de l'espace, habitat, mobilités, santé, petite enfance – éducation – jeunesse, culture – patrimoine, sport ;
- dynamiser l'activité économique pour créer des emplois et des richesses : filières fortes, emploi – formation, implantation d'entreprises, commerce, tourisme, numérique, canal Seine Nord Europe ;
- valoriser les richesses naturelles et accélérer la transition écologique : énergies, paysages – biodiversité, consommation foncière, alimentation, déchets, eau, exemplarité des collectivités.

Il sera signé par Mme la Préfète de la Somme et les représentants du PETR, des 3 EPCI membres et des communes de Péronne et de Ham.

✓ Le Comité Syndical, à l'unanimité, décide de l'adoption du Contrat de Relance et de Transition Ecologique avec l'Etat.

## 27 - Validation du Contrat d'Objectifs Territorial de l'ADEME

Reconnu périmètre CRTE, le PETR devient visible et éligible à certains dispositifs au regard des ambitions déployées. Conformément à son engagement à soutenir ces démarches, l'ADEME propose d'accompagner certains territoires CRTE (6 à l'échelle des Hauts-de-France) sous la forme d'un Contrat d'Objectifs Territorial.

Ce dernier est un dispositif d'accompagnement pour 4 ans à la mise en place d'actions en faveur de la transition écologique. Il est conditionné à l'atteinte d'objectifs fixés au début de la démarche, notamment en matière d'énergie et d'économie circulaire.

Ainsi, le PETR bénéficierait d'une aide forfaitaire de 75 K€ la première année pour préfigurer le contrat puis d'une aide variable maximale de 275 k€ en fonction du niveau d'atteinte des engagements pris au lancement.

Ces moyens doivent permettre de financer de l'ingénierie (dont le poste de chargée de mission mutualisé des PCAET), des études, de l'ingénierie financière, de la communication ou d'autres actions concourant à l'atteinte de ces engagements.

✓ Le Comité Syndical, à l'unanimité, décide de valider le contrat d'objectifs territorial de l'ADEME.

**28 - Validation de la Charte préalable à la signature du Contrat Local de Santé avec l'ARS**

La loi de modernisation du système de santé du 26 janvier 2016 (art 158) a confirmé que la mise en œuvre du Projet Régional de Santé (PRS) pouvait faire l'objet de Contrats Locaux de Santé conclus par l'Agence Régionale de Santé (ARS), notamment avec les collectivités territoriales et leurs groupements. Ceux-ci traduisent des dynamiques locales partagées entre acteurs et partenaires pour mettre en œuvre des actions, au plus près des populations.

Ainsi, le CLS est à la fois un levier de mise en œuvre du Projet Régional de Santé, un outil de partenariat local autour de la santé, un moyen de coordination des financements pour répondre à des priorités conjointement fixées.

Il a été identifié dans le contrat de ruralité en 2017. Après l'adoption du PRS en 2019, le PETR et l'ARS se sont engagés dans un diagnostic visant à réaliser notre CLS. Cette démarche a été confrontée depuis mars 2020 à l'épidémie de COVID. Néanmoins, le processus a perduré et débouche aujourd'hui sur une charte préalable.

Ce dernier document reprend 4 thématiques mobilisatrices identifiées :

- Mobilité, ruralité, attractivité et santé ;
- Accès aux soins, offre de santé sur le territoire ;
- Prévention et participation de la population aux actions de santé ;
- Coopération entre professionnels et parcours de santé.

Si, dans un objectif de co-construction, la définition des objectifs précis fera l'objet de travaux approfondis par les signataires et acteurs locaux, ces thématiques mobilisatrices permettent d'ores-et -déjà d'identifier les principaux enjeux auxquels ils devront répondre.

Par ailleurs, la charte décrit la gouvernance envisagée : d'une part, une instance stratégique ou comité de pilotage animé par l'ARS et le PETR, associant les autres partenaires cosignataires ; d'autre part, un comité technique.

Enfin, ce document précise la coordination du CLS : sous la responsabilité de l'instance stratégique, le coordinateur qui sera recruté à mi-temps au PETR aura pour mission, durant la durée du contrat, de construire et d'animer sa mise en œuvre, son suivi et son évaluation.

- ✓ Le Comité Syndical, à l'unanimité, décide de valider la Charte préalable à la signature du Contrat Local de Santé avec l'ARS.



**29 - Validation de la convention d'adhésion au réseau de lecture publique (REPORTEE)**

**30 - Validation de la convention pour le printemps *Art Déco* 2021**

Depuis cette année, et en cohérence avec la labellisation Pays d'art et d'histoire, le PETR s'inscrit dans le réseau du *Printemps de l'art Déco* qui met en lumière des patrimoines de la Reconstruction.

Outre les actions de communication, cette adhésion s'est traduite par des visites guidées (église de Brie de l'architecte Jacques Debat-Ponsan, place Daudré, l'église de Fresnes-Mazancourt).

Par ailleurs, cette inscription dans le réseau du *Printemps de l'art déco*, nous permet d'obtenir une exposition qui tourne actuellement sur les 15 territoires et d'avoir pu créer 3 panneaux pour mettre en valeur le Santerre Haute Somme. Cette dernière sera présentée du 28 août au 10 septembre à Bouchoir. Elle permettra ainsi d'amorcer les Journées du Patrimoine.

✓ Le Comité Syndical, à l'unanimité, décide de valider la convention pour le printemps Art Déco 2021

**31 - Validation du choix de l'attributaire du marché pour l'informatisation en réseau des bibliothèques-médiathèques**

Dans le cadre du travail de mise en réseau des bibliothèques – médiathèques, une consultation a été lancée pour l'informatisation et l'acquisition d'un SIGB et d'un portail associé.

Cela permettra le nettoyage et l'homogénéisation des bases puis la reprise des données des catalogues informatisés existants, la mise en route du nouveau système informatique de gestion des bibliothèques-médiathèques intercommunales et municipales, la mise en ligne du catalogue commun, des services et des informations des bibliothèques-médiathèques sur un portail Internet, l'assistance au démarrage et au paramétrage sur site et la formation des utilisateurs.

Le marché est passé pour une durée de dix-huit mois à compter de la notification pour le déploiement et la mise en service des différents modules et du portail, et de douze mois reconductibles pour le contrat de maintenance.

Les membres de la commission d'appel d'offre se sont réunis le 15 juin et ont retenu le cabinet C3RB (23 290 € HT pour l'acquisition et 3 478,20 € HT pour la maintenance et l'hébergement pour un an).

✓ Le Comité Syndical, à l'unanimité, décide de valider le choix de l'attributaire du marché : C3RB

**32 - Demande de subvention (DGD et FEADER) : informatisation en réseau des bibliothèques-médiathèques (acquisition d'un SIGB et d'un portail associé)**

En lien avec la délibération précédente, le PETR, qui pour des raisons liées à son ingénierie et à des économies d'échelle porte ce projet, souhaite obtenir des subventions. Le coût prévisionnel maximum est de 54 000 € HT.

La demande de financement auprès de la DRAC dans le cadre de la Dotation Générale de Décentralisation (DGD) est de 27 000 € (50 %) et de 16 200 € (30 %) en ce qui concerne l'aide financière FEADER via le LEADER-GAL.

A l'issue de la première année de fonctionnement, les frais liés à l'hébergement et à la maintenance du logiciel et du portail seront pris en charge par les collectivités disposant d'une bibliothèque-médiathèque.

- ✓ Le Comité Syndical, à l'unanimité, décide d'autoriser le Président à signer tout document relatif à la demande de subvention DGD et FEADER.

**33 - Demande de subvention Contrat Territoire Lecture 2021 – Deuxième tranche**

A la suite de l'étude sur l'offre de lecture publique réalisée en 2018, le PETR s'est engagé le 23 octobre 2020, au travers d'une convention tripartite avec l'Etat (Drac Hauts-de-France) et le département de la Somme, dans un Contrat Territoire-Lecture 2020 - 2022.

Celui-ci formalise l'ambition du PETR de structurer et d'animer le réseau de lecture publique à l'échelle des 8 bibliothèques-médiathèques qui maillent le territoire.

Cet engagement s'est d'ores et déjà traduit par l'embauche, en juin 2020, d'un(e)coordinateur(trice) lecture publique et se poursuivra notamment par le développement d'actions culturelles, de formations adaptées et la refonte du Système Intégré de Gestion des Bibliothèques à l'échelle des bibliothèques-médiathèques du territoire.

- ✓ Le Comité Syndical, à l'unanimité, décide d'autoriser le Président à signer tout document relatif à la demande de la 2ème tranche de la subvention Contrat Territoire Lecture 2021.

**34 - Recrutement de vacataires dans le cadre du dispositif Pays d'art et d'histoire et tarifs**

Après la labellisation, le Pays d'art et d'histoire Santerre Haute Somme doit, comme l'indique la convention qui le lie à l'Etat, recruter des guides-conférenciers qualifiés. Aussi, une grille tarifaire est établie afin de rémunérer ce personnel non permanent soumis à la vacance. Ces guides-conférenciers auront en charge les visites guidées menées par la mission Pays d'art et d'histoire ainsi que les ateliers du patrimoine et autres actions menées dans le cadre du label.

C'est pourquoi nous proposons le barème tarifaire brut suivant :

PETR CŒUR DES HAUTS DE FRANCE

Département de la Somme

Arrondissement de Péronne

Visite une heure	32€
Visite une heure trente	48€
Visite de deux heures	64€
Indemnité dimanches et jours fériés	15€
Indemnité langue étrangère	15€

✓ Le Comité Syndical, à l'unanimité, décide de recruter du personnel vacataire, aux tarifs cités ci-dessus.

**35 - Création d'une régie et modalités tarifaire pour les visites PAH**

Après la labellisation, le Pays d'art et d'histoire Santerre Haute Somme proposera des visites guidées et autres actions à destination des publics locaux et extérieurs au Pah. Aussi, une grille tarifaire « billetterie » pour les individuels est établie.

Prestations	tarifs
Tarif plein visite guidée	6€
Tarif réduit visite guidée (habitants du territoire, demandeur d'emploi, handicap, étudiants)	3€
Tarif visite guidée enfant (6-18 ans)	3€
Tarif réduit visite guidée enfant (6-18 ans) habitants du territoire	Gratuit
Tarif moins de 6 ans	Gratuit
Ateliers du patrimoine	3€

✓ Le Comité Syndical, à l'unanimité, décide de créer une régie dans le cadre de l'exploitation du label Pays d'art et d'histoire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Jean-Dominique PAYEN  
Secrétaire de séance



Philippe CHEVAL  
Président



PETR Cœur des Hauts de France  
BP 60725 - 80205 Péronne Cedex  
Tel : 03 22 84 44 25  
N° Siret 200 078 244 00015  
Code APE 8413Z

Jean-Dominique PAYEN  
Président de séance /  
Compte Administratif



